

ÉVALUATION CONJOINTE PAR LA PLATEFORME
MULTI-ACTEURS NATIONALE CONFORMÉMENT AU
SYSTÈME DE SUIVI, D'ÉVALUATION, DE
REDEVABILITÉ ET D'APPRENTISSAGE (MEAL) DU
MOUVEMENT SUN

MODÈLE DE RAPPORT POUR 2018



(AVRIL 2017-AVRIL 2018)

Burkina Faso

À propos de l'évaluation conjointe de 2018

En communiquant ces informations, vous aidez le Secrétariat du Mouvement SUN (SMS) à mieux comprendre comment chacune des parties prenantes a contribué à l'évaluation conjointe de 2018 et à évaluer l'utilité de ce processus.

Participants

1. Est-ce que les groupes de parties prenantes suivants ont apporté une contribution spécifique à l'évaluation conjointe, que ce soit oralement ou par écrit ?

Groupe	Oui (fournir un chiffre)/Non (= 0)
Gouvernement	OUI
Société civile	OUI
Donateurs	OUI
Nations Unies	OUI
Secteur privé	OUI (1)
Monde scientifique et universitaire	OUI
Autre (merci de préciser)	

2. Combien de personnes ont participé au processus d'évaluation conjointe ? 34

Indiquez le nombre de participants du sexe féminin et du sexe masculin : 13 Femmes et 21 Hommes _____

Processus

3. Les données d'évaluation conjointe ont-elles été recueillies et/ou revues au cours d'une réunion en face-à-face ou dans le cadre d'échanges de courriels ?

Étape	Type d'échange			
Collecte	Réunion	<input checked="" type="checkbox"/>	Courriels	<input type="checkbox"/>
Revue, validation	Réunion	<input checked="" type="checkbox"/>	Courriels	<input type="checkbox"/>

4. Si une réunion de collecte ou de validation des données a eu lieu, merci de joindre une photo.





Utilité

5. Si une réunion de collecte ou de validation des données a eu lieu, pensez-vous que les participants l’ont trouvée utile, voire même plus que le travail habituel de la plateforme multi-acteurs ?

Oui/Non **Oui**

Pourquoi ?

- Elle a constitué un cadre de réflexion, a permis des échanges directs et une harmonisation des points de vue et aussi de s’accorder sur les progrès et les défis à relever pour les prochaines étapes en permettant à chacun de s’exprimer.

Utilisation des informations par le Mouvement SUN

Veillez noter que ce modèle sera publié sur le site Internet du Mouvement SUN, sauf notification contraire faite au Secrétariat du Mouvement SUN. L’analyse des résultats de cette évaluation conjointe servira également à la rédaction du Rapport annuel d’avancement du Mouvement SUN 2018.

Grille de notation

S/O	Sans objet	Le marqueur de progrès ne s’applique pas au contexte actuel
0	Non commencé	Rien n’est en place
1	Commencé	La planification a commencé
2	En cours	La planification est terminée et la mise en œuvre engagée
3	Presque terminé	La mise en œuvre est terminée et les processus seront bientôt opérationnels
4	Terminé	Entièrement opérationnel/objectifs atteints/en cours avec suivi continu/validé/preuves fournies



PROCESSUS N° 1 : rassembler les parties prenantes dans un espace d'action commun

Les plateformes ou mécanismes de coordination permettent aux parties prenantes d'œuvrer efficacement à l'amélioration de la nutrition. Ces plateformes permettent de réunir des parties prenantes spécifiques, elles peuvent aussi prendre la forme de plateformes multisectorielles et multi-acteurs, avec des membres d'horizons divers et permettent de nouer des liens avec des plateformes de parties prenantes spécifiques. Les plateformes peuvent être nationales et/ou locales et permettent souvent d'établir des liens entre les acteurs de ces deux niveaux. Les plateformes multi-acteurs sont considérées comme opérationnelles lorsqu'elles fournissent des résultats communs sur des problèmes de nutrition et qu'elles permettent de mobiliser et d'impliquer les parties prenantes concernées, d'aider les organismes nationaux dans leur prise de décision, d'aboutir à un consensus sur les intérêts communs et les recommandations et d'encourager le dialogue, au niveau local.

Vous avez besoin d'en savoir plus ? Consultez la note explicative sur le marqueur de progrès.

Marqueur de progrès n° 1.1 : choisir/développer des mécanismes de coordination au niveau national

Ce marqueur de progrès examine la présence de plateformes ou de mécanismes multi-acteurs spécifiques à certaines parties prenantes et les liens entre eux. Les plateformes qui se concentrent sur le renforcement de la nutrition peuvent avoir été développées à partir de mécanismes existants ou avoir été récemment créées uniquement à cette fin.

NOTE FINALE

3

JUSTIFICATION DE LA NOTE FINALE

- Plateforme sur le renforcement de la nutrition à travers le Cadre National de Concertation en Nutrition (CNCN) fonctionnelle depuis 2009 permettant à l'ensemble des ministères concernés de travailler ensemble de manière cohérente (cadre commun de résultat défini en 2014) ;
- Existence du comité technique – conseil national de sécurité alimentaire (CT/CNSA) avec une bonne fonctionnalité (tenue régulière des sessions) prenant en compte toutes les parties prenantes intervenant dans le domaine de la sécurité alimentaire et nutritionnelle ;
- Création d'un secrétariat technique chargé de l'alimentation et de la nutrition de la mère et de l'enfant au Ministère de la Santé pour renforcer la coordination multisectorielle ;
- Existence d'une politique multisectorielle de nutrition 2018-2027 ;
- Plan stratégique multisectoriel 2018-2020 ;
- Existence de textes règlementaires des différents cadres ;
- Existence de réseaux SUN : REPASEN (parlementaires), RESONUT (société civile), Réseau UN, RAPNUT (Secteur privé) ;
- le CNCN n'a pas pouvoir de décision ;
- Régularité de l'évaluation du mouvement SUN depuis 2014 ;
- Le PNDES, qui est le référentiel du gouvernement en matière de développement, a un effet attendu sur la réduction de la malnutrition chez les femmes et les enfants de moins de 5ans ;

- des cadres sectoriels de dialogues renforçant la collaboration et la coordination au niveau national, régional et communal existent et sont fonctionnels.

Marqueur de progrès n° 1.2 : coordonner en interne et élargir l'adhésion/faire participer d'autres acteurs pour de plus fortes répercussions

Ce marqueur de progrès examine la coordination interne entre les membres, facilitée par la plateforme multi-acteurs ainsi que les efforts déployés pour intensifier l'influence collective par l'implication de nouveaux acteurs et parties prenantes, permettant ainsi d'augmenter le nombre d'acteurs. Il peut s'agir entre autres de plateformes ou d'acteurs au niveau local, d'organisations communautaires ou encore de la branche du pouvoir exécutif du gouvernement.

NOTE FINALE

3

JUSTIFICATION DE LA NOTE FINALE

- Existence des conseils régionaux de concertation en nutrition (CRCN) mais peu fonctionnels ;
- Existence de 9 conseils régionaux de la sécurité alimentaire (CRSA) ;
- Processus d'intégration de la nutrition dans les plans communaux de développement ;
- Existence d'un cadre sectoriel de dialogue santé / nutrition ;
- Inexistence de cadre de concertation regroupant les acteurs du niveau déconcentré et national ;
- Existence d'un guide d'orientation pour l'intégration de la nutrition dans les Plans communaux et régionaux de développement ;
- Elargissement de la plateforme avec la création de nouveaux réseaux/structures (secrétariat technique en nutrition au ministère de la santé, réseau des parlementaires de la nutrition, société civile, réseau des journalistes de la nutrition, etc.) ;
- Tenue régulière assortie de rapports des sessions du CNCN (deux sessions tenues depuis la dernière évaluation) avec une grande participation de l'ensemble des parties prenantes ;
- Arrivée de nouveaux acteurs (des ONG ont intégré la nutrition dans leur programme) ;
- Existence d'un guide d'orientation pour l'intégration de la nutrition dans les plans communaux et régionaux de développement ;
- Réseaux fonctionnels avec des engagements visibles (élaboration de document de plaidoyer pour la nutrition).

Marqueur de progrès n° 1.3 : contribuer/s'engager au sein de la plateforme multi-acteurs

Ce marqueur de progrès permet de savoir si la plateforme multi-acteurs encourage, au niveau national, la collaboration entre les parties prenantes sur les problèmes les plus pertinents des programmes de nutrition ainsi que sur l'engagement et le suivi. Si jugées pertinentes, les interactions au niveau locales seront également traitées.

NOTE FINALE

3

JUSTIFICATION DE LA NOTE FINALE

- Mise en place d'une plate forme nationale d'information pour la nutrition (PNIN) ;
- Bonne participation aux réunions de la plateforme (Assiduité, présence des acteurs clés) ;
- Tenue régulière de cadres de concertation nationaux et régionaux entre partenaires de la nutrition avec cependant une faible contribution des secteurs sensibles et l'insuffisance de financements ;
- l'ensemble des parties prenantes sont encouragées en termes de redevabilité à travers la mise en œuvre des différentes recommandations du CNCN. En revanche, il n'existe pas de lien fonctionnel entre le CNCN et les Cadres Régionaux de Concertation en Nutrition (CRCN) ;

- Révision du module de formation des enseignants du primaire pour intégrer les notions de nutrition, alimentation, santé, eau et assainissement ;
- Equipement des ASBC en matériel pour le dépistage de la malnutrition.

Marqueur de progrès n° 1.4 : suivre, rédiger des rapports et mener une réflexion critique sur ses propres contributions et réalisations

Ce marqueur de progrès indique si la plateforme multi-acteurs procède à un suivi des actions convenues par chaque acteur et partie prenante, si elle rédige des rapports sur leur mise en œuvre et si leur contribution aux progrès collectifs de la plateforme multi-acteurs permet d'atteindre les objectifs prioritaires fixés. Il prend en compte la capacité de la plateforme multi-acteurs à encourager la prise de responsabilité.

NOTE FINALE

3

JUSTIFICATION DE LA NOTE FINALE

- Implication des Directions générales des statistiques sectorielles dans le processus de mise en œuvre de la PNIN ;
- Recrutement de consultant pour l'appui technique pour la mise en place de la plateforme d'information multisectorielle ;
- Appui technique prévu pour le renforcement du secrétariat technique chargé de l'amélioration de l'alimentation et de la nutrition des mères et des enfants (STAN) ;
- Faiblesse dans la capitalisation des rapports des parties prenantes cependant la diffusion des résultats à travers un site web est en cours de réalisation grâce au projet sur la plateforme d'information sur la nutrition (PNIN) ;
- Inexistence de système formalisé de suivi des contributions aux progrès collectifs de la plateforme multi-acteurs ;
- rapport de chaque session produit et diffusé ;
- Mise en œuvre des recommandations avec la contribution, selon la valeur ajoutée des parties prenantes de la plateforme ;
- Suivi effectif de la mise en œuvre des recommandations ;
- Tenue des sessions du CNCN, CRCN, CPSA, Cadre Harmonisé ;
- Rapport de suivi de la mise en œuvre du Programme national de développement sanitaire (PNDS) ;
- Enquête nutritionnelle nationale selon la méthodologie SMART et Enquête Permanente Agricole (EPA).

Marqueur de progrès n° 1.5 : maintenir l'impact politique de la plateforme multi-acteurs

Ce marqueur de progrès examine dans quelle mesure une approche multi-acteurs et multisectorielle de la nutrition est reconnue comme une priorité nationale et est institutionnalisée par toutes les parties prenantes.

NOTE FINALE

3

JUSTIFICATION DE LA NOTE FINALE

- Désignation d'un champion national de la nutrition ;
- Actions visibles du réseau des parlementaires pour la nutrition ;
- Création du STAN et allocation de ressources du Budget de l'Etat pour son fonctionnement
- Elaboration du document cadre du système des nations unis (UNDAF) prenant en compte l'approche multisectorielle ;
- Prise en compte de la nutrition comme priorité dans le PNDS et le PNDES ;
- Adoption de la politique multisectorielle de nutrition en cours par le conseil de ministre ;
- Engagement du gouvernement pour la nutrition à travers la création et l'alimentation effective d'une ligne budgétaire pour l'achat des intrants de la PECM et le financement de la réalisation de l'enquête SMART ;

- Elaboration et validation d'un plan stratégique multisectoriel de nutrition qui est en cours d'adoption au niveau national ;
- Création du secrétariat technique de nutrition rattaché au cabinet du ministère de santé ;
- Le réseau des parlements a fait 2 documents de plaidoyer pour la nutrition et participe aux rencontres internationales du SUN ;
- Réseau du secteur privé au eu son récépissé ;
- Acquisition de la vitamine A pour la supplémentation des enfants de moins de 5ans.

Principale contribution de chaque partie prenante au processus n° 1

À compter de cette année (2018), les Secrétariats des réseaux mondiaux du Mouvement SUN (Nations Unies, donateurs, secteur privé et société civile) utiliseront l'évaluation conjointe pour analyser leurs contributions dans l'idée de réduire le poids des exigences en matière de rapports. Si une partie prenante ne fait pas partie de la plateforme multi-acteurs, merci d'indiquer **la mention « néant »** (N/A).

Parties prenantes	Merci de fournir des exemples
ONU	
Donateur	-
Secteur privé	-
Organisation de la société civile	-

RÉSUMÉ GENERAL DES PROGRÈS RÉALISÉS AU COURS DE L'ANNÉE PASSÉE (d'avril 2017 à avril 2018)

POUR LE PROCESSUS N° 1 : rassembler les parties prenantes dans un espace d'action commun (par exemple, réalisations globales/changements positifs/principaux défis et suggestions d'amélioration/autres activités pertinentes dans le contexte des efforts de renforcement de la nutrition à l'échelle nationale)



PROCESSUS N° 2 : garantir un cadre politique et juridique cohérent

L'existence d'un cadre politique et juridique cohérent doit permettre de guider et d'orienter le travail collaboratif des parties prenantes visant une amélioration des résultats nutritionnels. Des politiques, des lois et des stratégies à jour sont essentielles pour éviter les conflits d'intérêts entre les différents types d'acteurs impliqués dans une question sociétale aussi complexe que la nutrition. Ce processus tente surtout de créer un environnement juridique et politique propice.

Vous avez besoin d'en savoir plus ? Consultez la note explicative sur le marqueur de progrès.

Marqueur de progrès n° 2.1 : analyser en permanence les politiques et législations en vigueur dans le domaine de la nutrition

Ce marqueur de progrès examine dans quelle mesure les législations et politiques de nutrition existantes (qu'elles soient spécifiques à la nutrition ou qu'elles y contribuent) sont analysées à l'aide de processus consultatifs multisectoriels et avec la contribution de diverses parties prenantes, notamment d'organisations de la société civile. Il indique la présence de documents d'inventaire et d'analyses contextuelles continues pour guider et orienter l'élaboration de politiques.

NOTE FINALE

3

JUSTIFICATION DE LA NOTE FINALE

- Existence de lois et politiques de nutrition mais aucune analyse n'a été faite ;
- Décret N°2018-0093/PRES/PM/MS du 15 Février 2018 portant organisation du Ministère de la santé en son article 18 créant un secrétariat technique chargé de l'amélioration de l'alimentation et de la nutrition des mères et des enfants ;
- Politique nationale de sécurité alimentaire et nutritionnelle adoptée en 2018 ;
- Politique multisectoriel de nutrition 2018-2027 en cours d'adoption par le conseil de ministre ;
- Adoption en conseil de ministre du plan de réponse et de soutien aux personnes vulnérables à l'insécurité alimentaire et à la malnutrition ;
- Evaluation de la politique nationale de la gratuité des soins aux mères et enfants de moins de 05 ans (Save the Children) ;
- Evaluation de l'intégration de la nutrition dans les plans communaux de développement (DN et partenaires) ;
- Evaluation de la qualité du plan national de nutrition à l'aide de l'outil SUN ;
- Révision du programme national du secteur rural (PNSR II, 2016-2020).

Marqueur de progrès n° 2.2 : s'engager en permanence dans le plaidoyer pour influencer le développement, la mise à jour et la diffusion de cadres politiques et juridiques pertinents

Ce marqueur de progrès examine l'ampleur du travail collaboratif, de la contribution, de l'influence et des actions de plaidoyer des parties prenantes nationales en faveur de la formulation et de la diffusion de nouveaux cadres politiques et juridiques, ou révisés, renforçant la nutrition (par exemple, stratégies de communication et de plaidoyer mises en place pour soutenir la diffusion de politiques pertinentes). Il se concentre sur la manière dont les pays vérifient la cohérence politique et juridique entre les différents ministères et tentent d'élargir le soutien politique en encourageant l'engagement des parlementaires.

Il met également l'accent sur les efforts déployés par les parties prenantes du pays pour influencer les décideurs à soutenir des législations et politiques fondées sur des données probantes et favorisant l'autonomisation des femmes et des filles par des approches basées sur l'équité.

NOTE FINALE

3

JUSTIFICATION DE LA NOTE FINALE

- Existence d'un plan de communication et de plaidoyer en faveur de la nutrition validé en 2017 ;
- Elaboration d'un mémorandum pour le président de l'assemblée nationale du Burkina Faso ;
- Plaidoyer auprès des parlementaires pour augmenter le budget alloué à la nutrition ;

- Plaidoyer d'un représentant de l'union des parlementaires lors de la rencontre du mouvement SUN en novembre 2017 pour l'atteinte des ODD ;
- plaidoyer pour le renforcement de la législation sur le code de commercialisation des substituts du lait maternel ;
- Plaidoyer pour l'élimination des mutilations génitales féminines ;
- Implémentation de plusieurs programmes visant l'implication des jeunes filles à travers la mise en place de clubs d'adolescentes pour traiter des questions liées à la santé sexuelle et reproductive ;
- Plaidoyer du réseau de la société civile pour une augmentation des financements en faveur de la nutrition à l'issue d'une évaluation sur les allocations budgétaires ;
- Existence d'un système d'information sur les marchés des produits agro-sylvo-pastoraux ;
- Utilisation des données nutritionnelles actualisées (enquête SMART 2017) dans les messages de plaidoyer et les publications comme les notes politiques, les déclarations, etc. ;
- Utilisation des médias traditionnels et des réseaux sociaux pour intensifier les messages clés, sensibiliser et accroître la demande en actions en faveur de la nutrition ;
- Utilisation du système d'information sur la sécurité alimentaire (SISA) ;
- Existence d'instituts de recherche en nutrition ;
- Intégration de la nutrition dans les curricula de formation des écoles de formations et universités ;
- la stratégie nationale de plaidoyer et de communication en faveur de la nutrition a été validée en Avril 2017 ;
- La mise en œuvre des engagements de parlementaires en faveur de la nutrition issue de la déclaration de Ouagadougou ;
- Plaidoyer pour l'exonération des droits et taxes à l'importation des produits pour l'enrichissement des aliments entrant dans la prévention et le traitement de la malnutrition ;
- stratégie nationale de promotion des mets burkinabè validée en Décembre 2017 ;
- Financement par certains bailleurs conditionnés par la mise en œuvre de la SMART, de l'approvisionnement des groupes vulnérables ;
- Tenues régulières du Cadre Harmonisé ;
- Surveillance des marchés pour assurer la qualité des aliments ;
- Publication des coûts des denrées alimentaires (céréales, bétails, légumineuses) ;
- Ligue des consommateurs fonctionnelle.

Marqueur de progrès n° 2.3 : élaborer ou actualiser des cadres politiques et juridiques cohérents par le biais d'efforts coordonnés et harmonisés des parties prenantes nationales

Ce marqueur de progrès examine la coordination des contributions des parties prenantes des pays (partenaires gouvernementaux comme les ministères d'exécution, par exemple) et non gouvernementaux) visant à l'élaboration de cadres juridiques et politiques cohérents.

NOTE FINALE

3

JUSTIFICATION DE LA NOTE FINALE

- Relecture de la politique de nutrition pour prendre en compte la multi-sectorialité ;
- Création d'un secrétariat technique chargé de l'alimentation et de la nutrition de la mère et de l'enfant par le biais du nouvel organigramme du Ministère de la santé pour renforcer la coordination multisectorielle ;
- Prise en compte dans la nouvelle politique de la question du genre, des adolescentes, de l'autonomisation des femmes, du développement de la petite enfance, la nutrition en situation d'urgence etc. ;
- Stratégie nationale de promotion des mets burkinabè validée en Décembre 2017 ;
- La création de la Fonction Publique Hospitalière qui permettra de mieux intégrer la nutrition ;
- Le plan statutaire n'est pas encore adopté ;

- Révision du Programme National du Secteur Rural (PNSRII), Plan de Réponse et de Soutien aux Populations Vulnérables 2018 (PRSPV) ;
- Mise en place de nouveaux outils de suivi de la MECMA (AGE).

Marqueur de progrès n° 2.4 : rendre opérationnels/faire respecter les cadres juridiques

Ce marqueur de progrès examine les mécanismes disponibles permettant de rendre certaines législations opérationnelles et de les faire respecter comme le Code international de commercialisation des substituts du lait maternel, les lois relatives à la protection de la maternité et des congés parentaux et paternels, les lois d'enrichissement des aliments, le droit à l'alimentation, entre autres.

NOTE FINALE

2

JUSTIFICATION DE LA NOTE FINALE

- Existence d'un décret (N° 93-279/PRES/SASF/MICM du 28 juillet 1993) portant commercialisation et pratiques y afférentes des produits des substituts du lait maternel mais les textes d'application non finalisés ;
- Mise en application de la Loi (N°028-2008/AN du 13 Mai 2008) portant code du travail en ses articles 1, art.145-148 garantissant les congés de maternité et le droit à des repos pour l'allaitement au cours de la reprise du service ;
- Mise en application de l'arrêté interministériel (N°2013-1033/ /MS /MASA/ MICA/MEF du 27 Septembre 2013 portant réglementation de l'importation, de la commercialisation et de l'utilisation du sel au Burkina Faso) à travers les contrôles au niveau des postes frontaliers, les prélèvements effectués par le laboratoire national de santé publique (LNSP) ;
- Mise en application de l'arrêté interministériel (N°2012-0232/MICA /MS /MEF/MAH du 30 Octobre 2012 portant enrichissement obligatoire des huiles végétales raffinées en vitamine A et de la farine de blé tendre en Fer et acide folique adopté en 2012) à travers le contrôle par les services techniques compétents;
- Mise en application de l'arrêté N°2017-002/PM/CAB du 31/01/2017 portant achat des produits alimentaires locaux par les structures étatiques dans le cadre de leur approvisionnement ;
- Note circulaire N°2017-002/PM/SG/DGEF de la 13/01/2017 portant consommation des produits alimentaires locaux par les structures publiques ;
- Processus de révision du code international de commercialisation des substituts du lait maternel en cours ;
- La protection de la maternité est insuffisante au niveau du secteur privé ;
- Insuffisance du contrôle de l'iodation du sel ;
- Perspective de l'opérationnalisation de l'assurance maladie universelle.

Marqueur de progrès n° 2.5 : mener un suivi et rédiger des rapports pour l'apprentissage et le maintien de l'impact des politiques et de la législation

Ce marqueur de progrès examine les révisions et les évaluations des lois et politiques existantes afin de documenter les bonnes pratiques. Il explore le partage des connaissances disponibles entre les différents groupes de soutien des plateformes multi-acteurs.

NOTE FINALE

3

JUSTIFICATION DE LA NOTE FINALE

- Réalisation de l'enquête nationale nutritionnelle selon la méthodologie SMART ;
- Etude sur la vulnérabilité alimentaire en milieu urbain (VAMU) ;

- Missions conjointes du Système Alerte Précoce (SAP) pour l'évaluation de la situation alimentaire et nutritionnelle des ménages ;
- Réalisation de la semaine mondiale de l'allaitement maternel (SMAM) ;
- Manque de cadre formel de diffusion et de partage d'expérience ;
- Existence de cadre de concertation fonctionnelle (sous-groupe ANJE, Plaidoyer, PCIMA, sécurité alimentaire, etc.) de partage d'informations sur la nutrition. Cependant, ces cadres sont peu multisectoriels ;
- La revue des politiques en santé de la reproduction, de la mère, du nouveau-né, de l'enfant, de l'adolescent – nutrition ;
- Tenues régulières des rencontres de concertation en nutrition et sécurité alimentaire ;
- Tenues régulières des CASEM des ministères impliqués dans la nutrition ;
- Tenues des sessions de l'ANF (alliance nationale de la fortification).

Principales contributions de chaque partie prenante au processus n° 2

À compter de cette année (2018), les Secrétariats des réseaux mondiaux du Mouvement SUN (Nations Unies, donateurs, secteur privé et société civile) utiliseront l'évaluation conjointe pour analyser leurs contributions dans l'idée de réduire le poids des exigences en matière de rapports. Si une partie prenante ne fait pas partie de la plateforme multi-acteurs, merci d'indiquer **la mention « néant »** (N/A).

Parties prenantes	Merci de fournir des exemples
ONU	-
Donateur	-
Secteur privé	-
Organisation de la société civile	-

RÉSUMÉ GENERAL DES PROGRÈS RÉALISÉS AU COURS DE L'ANNÉE PASSÉE (d'avril 2017 à avril 2018) POUR LE PROCESSUS N° 2 : Cadre politique et juridique cohérent (par exemple, réalisations globales/changements positifs/principaux défis et suggestions d'amélioration/autres activités pertinentes dans le contexte des efforts de renforcement de la nutrition au sein même des pays)



PROCESSUS N° 3 : aligner les actions sur des résultats communs

L'alignement d'actions des différents secteurs qui contribuent de manière significative à l'amélioration de la nutrition illustre l'ampleur et l'efficacité du travail collaboratif entre ces différents secteurs et parties prenantes. Il expose également comment les politiques et les lois sont rendues opérationnelles pour s'assurer que tout le monde, notamment les femmes et les enfants, bénéficient d'une amélioration de leur état nutritionnel. Ce processus sonde l'aspect opérationnel des cadres politiques et juridiques et leur concrétisation en réelles initiatives. Le terme « Cadre commun de résultats » est utilisé pour décrire un ensemble de résultats fixés et convenus par différents secteurs gouvernementaux et parties prenantes clés dans le cadre d'un processus négocié. Lorsque des résultats communs sont convenus à l'avance, les parties prenantes peuvent renforcer l'aspect nutritionnel de leurs actions par une coordination et une intégration accrue. Dans la pratique, un Cadre commun de résultats peut donner lieu à un ensemble de documents servant officiellement de point de référence à tous les secteurs et les parties prenantes qui travaillent ensemble pour le renforcement de la nutrition.

Vous avez besoin d'en savoir plus ? Consultez la note explicative sur le marqueur de progrès.

Marqueur de progrès n° 3.1 : aligner les actions existantes sur les cibles/stratégies nationales en matière de nutrition

Ce marqueur de progrès examine la manière dont les groupes d'acteurs ont fait le point avant d'aligner leurs propres plans et programmes nutritionnels afin de refléter les politiques et priorités nationales. Il se concentre sur l'alignement des actions des différents secteurs et parties prenantes pertinentes qui contribuent de façon significative à l'amélioration de la nutrition.

Veillez noter que si le marqueur de progrès 2.1 traite de la revue des politiques et de la législation, le marqueur de progrès n° 3.1 se concentre sur la revue des programmes et des capacités de mise en œuvre.

NOTE FINALE

3

JUSTIFICATION DE LA NOTE FINALE

- Intégration de la nutrition dans les curricula de formation des écoles et universités ;
- Evaluation des besoins pour le renforcement des capacités en nutrition pour l'opérationnalisation du plan stratégique multi sectoriel ;
- Tenue périodique des sessions du CNCN, CT-CNSA qui permettent d'aligner les actions et de combler les lacunes identifiées ;
- Revue des outils de suivi et d'animation des GASPA ;
- Revue du système de collecte des données des activités d'ANJE ;
- Revue et l'harmonisation des outils de l'évaluation de l'intégration de la PCIMA dans le système de santé ;
- Revue des stratégies d'intégration de la nutrition dans le PCD ;
- Revue et harmonisation des approches Care Group et Mother to Mother (MtM) conformément à la stratégie GASPA ;
- Adoption de la Politique Nationale de Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle (PNSAN) ;
- Revue du Programme National du Secteur Rural (PNSRII) qui a été adopté en conseil de ministre ;
- Décentralisation de la gestion des cantines scolaires par les communes ;

- Concertation effective pour le choix des zones d'intervention, les outils, les types d'interventions ;
- Travail en synergie entre les ONG et avec le Gouvernement.

Marqueur de progrès n° 3.2 : traduire les cadres politiques et juridiques en un cadre commun de résultats pouvant être mis en œuvre afin de renforcer la nutrition aux niveaux national et local

Ce marqueur de progrès examine la capacité des parties prenantes nationales à s'harmoniser autour d'un cadre commun de résultats afin d'aligner efficacement les interventions pour améliorer la nutrition. Reconnu comme un guide d'exécution des actions à moyen et long terme, le cadre commun de résultats identifie clairement les objectifs de nutrition. En principe, il doit identifier les mécanismes de coordination (et les capacités connexes) et définir les rôles et responsabilités de chaque partie prenante. Il doit inclure une matrice d'exécution, un cadre de suivi et d'évaluation et des interventions chiffrées, ainsi que des estimations des coûts de plaidoyer, de coordination et de suivi et évaluation.

NOTE FINALE

3

JUSTIFICATION DE LA NOTE FINALE

- Existence d'objectifs de mise en œuvre à moyen et long terme contenu dans le document de cadre commun de résultats ;
- Existence d'un accord sur un cadre commun de résultats pour le renforcement de la nutrition incluant les éléments suivants : plans d'exécution avec les rôles bien définis de chaque partie prenante des secteurs clés (santé, agriculture, protection sociale, éducation, eau, assainissement et hygiène, genre), définition des priorités et des indicateurs de suivi évaluation ;
- Rôles et responsabilités des acteurs clairement définis dans le plan stratégique de nutrition.
- Révision de la Politique Nationale de Nutrition et de son Plan Stratégique multisectoriel (non encore adopté) ;
- Prise en compte des indicateurs de la nutrition dans le PNDES et le PNDS.

Marqueur de progrès n° 3.3 : organiser et mettre en œuvre les priorités annuelles conformément au cadre commun de résultats

Ce marqueur de progrès examine le calendrier et la mise en œuvre des actions prioritaires aux niveaux national et local. Cela exige, d'une part, une compréhension claire des lacunes en termes de capacités de livraison et, d'autre part, une volonté des parties prenantes nationales et mondiales de mobiliser l'expertise technique nécessaire afin de répondre rapidement et de manière coordonnée aux besoins identifiés.

NOTE FINALE

3

JUSTIFICATION DE LA NOTE FINALE

- Etude sur les besoins en renforcement de capacité commanditée par le REACH ;
- Plan de développement des capacités validé avec des promesses de financement par des PTF (REACH) ;
- Les interventions du cadre commun des résultats existent et sont mises en œuvre par secteur avec l'appui des différents intervenants ;
- Existence de gap au niveau de la mise en œuvre des interventions sensibles ;
- Inexistence de plans de travail annuels détaillés avec des cibles mesurables pour guider la mise en œuvre ;
- Le passage à l'échelle non encore défini ;
- Les différentes interventions du plan stratégique (bien que non encore adopté) sont mis en œuvre par les parties prenantes ;
- Elaboration régulière des plans d'action annuels selon les directives tenant compte des politiques.

Marqueur de progrès n° 3.4 : assurer un suivi conjoint des actions prioritaires conformément au cadre commun de résultats

Ce marqueur de progrès examine l'utilisation de systèmes d'information pour le suivi de la mise en œuvre des actions prioritaires de renforcement de la nutrition. Il s'intéresse à la disponibilité de rapports d'avancement conjoints pouvant informer et orienter de façon claire et utile l'amélioration des interventions et contribuer à un ciblage harmonisé et à une prestation de services coordonnée au sein des parties prenantes nationales.

NOTE FINALE

3

JUSTIFICATION DE LA NOTE FINALE

- Réalisation des enquêtes nutritionnelles nationales permettant le renseignement des indicateurs du cadre commun de résultats ;
- Observatoire national de santé publique prenant en compte des données de nutrition en phase de mise en place ;
- Système de suivi non opérationnel ;
- Plateforme d'information multisectorielle de nutrition en cours d'élaboration ;
- l'analyse de la situation de l'insécurité alimentaire aigue actuelle et projetée fournie dans le cadre harmonisé d'analyse et d'identification des zones et des populations à risque ;
- la plateforme d'information multisectorielle en nutrition (en cours d'élaboration) ;
- Le système d'information nutritionnelle du secteur de la sante (Endos-BF) ;
- Suivi régulier des plans d'action ;
- Suivi conjoint des actions prioritaires par les réseaux SUN (UN, PTF, ONG, Société civile).

Marqueur de progrès n° 3.5 : évaluer la mise en œuvre des actions pour comprendre, atteindre et maintenir leurs effets sur la nutrition

Ce marqueur de progrès examine l'évaluation des résultats et des réussites pour éclairer la prise de décisions de mise en œuvre et améliorer l'état nutritionnel en s'appuyant sur des données probantes.

NOTE FINALE

3

JUSTIFICATION DE LA NOTE FINALE

- Plaidoyer pour un renforcement de l'ampleur des programmes spécifiques à la nutrition ou y contribuant ;
- Réalisation d'une étude sur la stimulation affective et physique pour une meilleure récupération nutritionnelle ;
- Réalisation d'une évaluation sur les couvertures de prise en charge de la malnutrition à base de méthode SLEAC ;
- Existence de cadres de dialogues sectoriels (sante ; nutrition ; production agro sylvo pastorale ; eau, assainissement et environnement...) ;
- Evaluation/bilan de la mise en œuvre du plan de réponse et de soutien aux populations vulnérables de 2017 ;
- Revue stratégique faim zéro au Burkina ;
- Etat des lieux de la situation alimentaire et nutritionnelle ;
- Peu d'études au plan national et celles ci-dessus citées ne sont pas réalisées de manière régulière ;
- Réalisation régulière de l'enquête nutritionnelle depuis 2009 ;
- Faible diffusion des résultats des études/ évaluations réalisées ;
- ASBC payé sur la base de leurs rapports mensuels d'activité ;
- Rapports mensuels des activités des Districts Sanitaires, y compris certaines ONG ;

- Mise en place de la plateforme nationale d'information multisectorielle de nutrition à l'INSD pour mieux suivre l'évolution des indicateurs et renforcer leurs utilisations pour la prise de décision.

Principales contributions de chaque partie prenante au processus n° 3

À compter de cette année (2018), les Secrétariats des réseaux mondiaux du Mouvement SUN (Nations Unies, donateurs, secteur privé et société civile) utiliseront l'évaluation conjointe pour analyser leurs contributions dans l'idée de réduire le poids des exigences en matière de rapports. Si une partie prenante ne fait pas partie de la plateforme multi-acteurs, merci d'indiquer **la mention « néant »** (N/A).

Parties prenantes	Merci de fournir des exemples
ONU	-
Donateur	-
Secteur privé	-
Organisation de la société civile	-

RÉSUMÉ GENERAL DES PROGRÈS RÉALISÉS AU COURS DE L'ANNÉE PASSÉE (d'avril 2017 à avril 2018) POUR LE PROCESSUS N° 3 : cadre commun de résultats pour le Plan national de nutrition (programmation alignée)
 (Par exemple, réalisations globales/changements positifs/principaux défis et suggestions d'amélioration/autres activités pertinentes dans un contexte d'efforts de renforcement de la nutrition au sein même des pays)



PROCESSUS N° 4 : suivi financier et mobilisation des ressources

L'évaluation de la faisabilité financière des plans nationaux visant à mettre en œuvre des actions de renforcement de la nutrition est essentielle pour définir les besoins de financement. Cette évaluation se base sur la capacité de suivi des dépenses prévues et réelles de nutrition des ministères gouvernementaux concernés et des partenaires externes. Posséder des plans avec des actions clairement chiffrées permettent aux autorités gouvernementales et aux parties prenantes clés (ONU, donateurs, secteur privé, société civile) de s'aligner et de trouver les ressources pour répondre aux priorités nationales, d'estimer le budget nécessaire à la mise en œuvre et d'identifier les déficits de financement.

Vous avez besoin d'en savoir plus ? Consultez la note explicative sur le marqueur de progrès.

Marqueur de progrès n° 4.1 : chiffrer et évaluer la faisabilité financière du cadre commun de résultats

Ce marqueur de progrès examine la contribution du gouvernement et des parties prenantes nationales à l'estimation des coûts d'actions spécifiques à la nutrition et contribuant à la nutrition dans les secteurs pertinents (il existe de

nombreuses façons de faire une estimation des coûts, notamment à travers une révision des dépenses actuelles ou une estimation des coûts unitaires).

NOTE FINALE**3****JUSTIFICATION DE LA NOTE FINALE**

- Existence de politique/plan multisectoriels de nutrition budgétisé et validés mais non encore adoptés en conseil des ministres ;
- L'analyse du budget du plan stratégique faisant ressortir les financements disponibles et les gaps à rechercher (préparation de la conférence des donateurs) ;
- Programmation de la table ronde pour le financement du plan multisectoriel 2016-2020.

Marqueur de progrès n° 4.2 : assurer un suivi du financement de la nutrition et rédiger des rapports à ce sujet

Ce marqueur de progrès examine la capacité du gouvernement et des parties prenantes nationales à procéder à un suivi transparent des données financières, des fonds qui leur sont alloués et de leurs dépenses (si disponibles) à destination d'actions spécifiques à la nutrition ou y contribuant dans certains secteurs. Ce marqueur de progrès vise également à déterminer si des rapports sur le suivi financier des dépenses de nutrition sont rédigés et si les données de ce suivi sont partagées en toute transparence avec les autres partenaires de la plateforme multisectorielle, y compris le gouvernement.

NOTE FINALE**2****JUSTIFICATION DE LA NOTE FINALE**

- Action de plaidoyer pour augmenter l'enveloppe allouée à la nutrition ;
- Disponibilités des outils de reporting financier ;
- Reporting financier non centralisé au plan national ;
- Insuffisance dans l'accessibilité aux informations financières par le public ;
- Exercice régulier du suivi des budgets de la nutrition dans les départements ministériels sous l'égide du MINEFID (derniers exercices effectués en 2016 et 2017) ;
- Exercice effectué également par le réseau de la société civile.

Marqueur de progrès n° 4.3 : renforcer et aligner les ressources, et notamment, combler les déficits de financement

Ce marqueur de progrès examine la capacité du gouvernement et d'autres parties prenantes nationales à identifier les déficits de financement et mobiliser des fonds supplémentaires grâce à un alignement et une allocation budgétaires optimisés, des initiatives de plaidoyer et la mise en place de mécanismes spécifiques.

NOTE FINALE**2****JUSTIFICATION DE LA NOTE FINALE**

- Création d'une ligne budgétaire dédiée à l'achat des intrants nutritionnels par l'Etat et augmentation du montant en 2018 ;
- Les partenaires au développement alignent leurs fonds pour faire face aux manques de financement et mobilisent des ressources supplémentaires selon les besoins ;
- Niveau de stock de sécurité alimentaire non atteint ;
- Plaidoyer au niveau des parlementaires pour l'augmentation du financement de la nutrition ;
- Financement complémentaire pour l'achat des intrants ;
- Mise à l'échelle du plan d'Alimentation du Nourrisson et du Jeune Enfant (ANJE) ;

- La réalisation de l'enquête nutritionnelle nationale ;
- PTF ont aligné leurs ressources sur les priorités nationales (UNDAF).

Marqueur de progrès n° 4.4 : concrétiser les promesses de financements

Ce marqueur de progrès examine la manière dont les gouvernements et les parties prenantes nationales concrétisent leurs promesses de financements. Il prend en compte la capacité des donateurs à décaisser les fonds en temps et en heure et dans le respect du calendrier fiscal.

NOTE FINALE

2

JUSTIFICATION DE LA NOTE FINALE

- Augmentation des ressources du gouvernement ;
- Importantes annonces de financements faites avec des allocations effectives aussi bien des bailleurs que du gouvernement ;
- Faible taux d'adsorption des fonds alloués à la nutrition (lourdeur et procédures administratives)
- Promesses non tenue de certains bailleurs.

Marqueur de progrès n° 4.5 : assurer la prévisibilité du financement pluriannuel pour soutenir les résultats des mises en œuvre et leurs répercussions sur la nutrition

Ce marqueur de progrès examine la manière dont le gouvernement et les parties prenantes nationales s'engagent pour garantir un financement prévisible et pérenne pour un plus grand impact et de meilleurs résultats. Il tient compte des changements importants comme le continuum entre le financement humanitaire à court terme et celui du développement à long terme, de la mise en place de mécanismes de financement souples mais prévisibles et de la manière de combler les déficits de financement de façon durable.

NOTE FINALE

2

JUSTIFICATION DE LA NOTE FINALE

- Existence d'une stratégie à long terme (PNDES, Plan multisectoriel)
- Existence du plan de stratégie de mobilisation de ressources pour la nutrition et la sante définie dans le Plan National de Développement Sanitaire (PNDS) 2011-2020 ;
- Contributions (gouvernement et partenaires) pour l'achat des intrants nutritionnels ;
- Elaboration de la décennie d'action des NU pour planifier les appuis budgétaires des 10 années à venir ;
- Elaboration du budget du PNDES qui prend en compte la nutrition dans l'axe 2 relatif au développement du capital humain.

Principales contributions de chaque partie prenante au processus n° 4

À compter de cette année (2018), les Secrétariats des réseaux mondiaux du Mouvement SUN (Nations Unies, donateurs, secteur privé et société civile) utiliseront l'évaluation conjointe pour analyser leurs contributions dans l'idée de réduire le poids des exigences en matière de rapports. Si une partie prenante ne fait pas partie de la plateforme multi-acteurs, merci d'indiquer la mention « néant » (N/A).

Parties prenantes	Merci de fournir des exemples
ONU	-
Donateur	-

Secteur privé	-
Organisation de la société civile	-

RÉSUMÉ GENERAL DES PROGRÈS RÉALISÉS AU COURS DE L'ANNÉE PASSÉE (d'avril 2017 à avril 2018) POUR LE PROCESSUS N° 4 : suivi financier et mobilisation des ressources (par exemple, réalisations globales/changements positifs/principaux défis et suggestions d'amélioration/autres activités pertinentes dans un contexte d'efforts de renforcement de la nutrition au sein même des pays)

NOUVEAU MARQUEUR DE RÉSULTATS : Examen des progrès réalisés dans l'intensification des interventions spécifiques et sensibles au cours des 12 derniers mois

En accord avec le système MEAL du Mouvement SUN, ce marqueur de résultats examine comment les processus mis en place contribuent efficacement à l'intensification des interventions spécifiques et sensibles à la nutrition. Conformément aux principes d'équité, d'égalité et de non-discrimination, les participants sont invités à réfléchir aux progrès de leur mise en œuvre, en tenant compte de la portée géographique et du ciblage des enfants, adolescentes et femmes (ex. : même village, ménage ou individu) ou l'intégration d'interventions nutritionnelles dans des programmes sectoriels (ex. : éducation nutritionnelle dans les écoles pratiques d'agriculture ou approvisionnement d'aliments complémentaires enrichis pour les jeunes enfants dans le cadre de l'aide alimentaire).

NOTE FINALE

3 (*Progrès dans l'intensification des interventions spécifiques à la nutrition*)

NOTE FINALE

2 (*Progrès dans l'intensification des interventions sensibles à la nutrition*)

JUSTIFICATION DE LA NOTE FINALE

Progrès dans l'intensification des interventions spécifiques à la nutrition

- L'ANJE est mise en œuvre au niveau communautaire dans 10 régions sur 13 ;
- la supplémentation en micronutriments est fait chez les femmes (fer/acide folique) et les enfants de 6-59 mois (vit A) à l'échelle nationale ;
- la prise en charge de la malnutrition aigüe est faite à l'échelle nationale ;
- l'enrichissement des aliments (huile et farine) et l'éducation nutritionnelle sont faits à l'échelle nationale ;
- intensification de la promotion des bonnes pratiques d'alimentation du nourrisson et du jeune enfant.

Progrès dans l'intensification des interventions sensibles à la nutrition

- Mise en œuvre de la production vivrière améliorée (jardin scolaire, jardin communautaire, PDCO, etc.) dans 04 régions ;
- Mise en œuvre de l'Assainissement total piloté par la communauté (ATPC) à l'échelle nationale ;
- Approvisionnement en eau potable à l'échelle nationale ;

- Mise en œuvre des actions d'urgence humanitaire de protection sociale (cash for work, HIMO) à l'échelle nationale ;
- Distribution et ou vente de céréales à prix social
- Mise en œuvre du SECA à l'échelle nationale ;
- Appui en intrant productif (élevage, agriculture) ;
- Sensibilisation sur les pratiques d'alimentation et de nutrition au plan national.
- Renforcement de la scolarisation et du maintien des filles à l'école
- Promotion des produits forestiers non ligneux
- Production de semences vivrières améliorées

Choisissez des exemples clairs dans les secteurs pertinents que vous incluez dans votre analyse. Pour chaque exemple, veuillez préciser la portée géographique, la population ciblée et l'approche de livraison. (Référence : Série Lancet 2013 sur la nutrition maternelle et infantile et le Compendium 2016 de l'ONU pour la nutrition)

Annexe 1 : Priorités identifiées

Veillez décrire l'état des priorités identifiées dans la cadre de votre récente évaluation conjointe (par exemple, 2016-2017)

Priorités identifiées dans le cadre de votre récente évaluation conjointe <i>Indiquez la priorité ci-dessous.</i>	Avez-vous répondu à cette priorité ? <i>Oui ou non</i>	Quelles actions ont été mises en œuvre pour répondre à cette priorité ? <i>Veillez indiquer les contributions des parties prenantes (gouvernement, Nations Unies, organisations de la société civile, donateurs, etc.)</i>	Avez-vous bénéficié d'une assistance technique externe pour répondre à cette priorité ? <i>Si oui, merci de donner des explications.</i>
1. Développement d'un plan stratégique pour mieux opérationnaliser le cadre commun de résultats	OUI	<ul style="list-style-type: none"> - Recrutement d'un consultant - Organisation d'une réunion d'information - Mise en place d'un comité de rédaction multisectoriel incluant les PTF - Validation du document avec l'ensemble des parties prenantes 	<p>Oui(</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un consultant avait été recruté par le REACH pour élaborer le document de base - Un consultant a été recruté par la Banque mondiale et par UNICEF pour budgétiser le plan stratégique)
2. Mise en place d'une plateforme d'information pour mieux collecter et analyser les données	OUI	<ul style="list-style-type: none"> - Recrutement de consultants - Organisation de réunions d'information avec les DGESS des Secteurs, l'INSD - Concertation entre les parties prenantes - Planification des activités 	Oui (Recrutement de consultants avec l'appui de l'Union Européenne)
3. Elaboration d'un plan multisectoriel de communication et de plaidoyer pour la nutrition	OUI	<ul style="list-style-type: none"> - Recrutement d'un consultant - Elaboration du document - Validation du document avec l'ensemble des parties prenantes - Soumission en Conseil des Ministres - Prise en compte en cours des observations du conseil des ministres en vue d'une deuxième soumission 	Oui (Une consultante avait été recrutée par le REACH pour élaborer le document de base)
4. Suivi des investissements par les		<ul style="list-style-type: none"> - Les ONG à travers le Réseau de la société civile ont effectué des exercices de suivi des 	Oui (ACF a recruté des consultants pour ce travail

OSC pour renforcer le plaidoyer		investissements à l'aide de personnes ressources recrutées	-Un stagiaire de Unicef avait également travaillé sur la question)
5. le Soutien du renforcement des capacités en nutrition dans les secteurs concernés	- Oui	<ul style="list-style-type: none"> - Une étude nationale a été effectuée pour évaluer les capacités et les besoins de renforcement des capacités - Un plan de renforcement des capacités a été élaboré et la mise en œuvre de certaines actions sera effective avec l'appui des PTF (REACH, NI, Unicef, UE, PAM, FAO, USAID, OMS, Banque Mondiale, BMG, Power nutrition, ONG, etc) 	Oui

Veuillez dresser une liste des priorités clés de la plateforme multi-acteurs pour 2018-2019

Songez à ce qui a bien fonctionné au cours de l'année passée et quels objectifs réalisables peuvent être identifiés et priorisés. Précisez également les priorités spécifiques au réseau.

1. Finalisation de la mise en place de la plateforme nationale d'information sur la nutrition
2. Adoption et diffusion de la politique et du plan stratégique multisectoriel aux parties prenantes
3. Elaboration d'un plan de travail annuel multisectoriel détaillé
4. Opérationnaliser les plans de renforcement des capacités
5. Intégrer les cadres de partages dans les cadres existants
6. Améliorer la question des coordinations
7. Opérationnaliser le Secrétariat Technique chargé de l'Alimentation et la nutrition (STAN) au Ministère de la santé
8. Opérationnaliser les plans de communication
9. Renforcer les plans d'interventions en nutrition en situation d'urgence
10. Renforcement du plaidoyer pour le financement en faveur de la nutrition
11. Amorcer la mise en œuvre du Plan stratégique multisectoriel

Si vous souhaitez obtenir une aide externe des réseaux mondiaux et/ou des mécanismes techniques externes, par le biais du Secrétariat du Mouvement SUN, merci de fournir les informations nécessaires.

...

Annexe 2 : Planification des mesures et interventions d'urgence

<p>1. Au cours de la période de ce rapport (c'est-à-dire l'année passée), le pays a-t-il dû faire face et répondre à une situation de crise humanitaire ? Si la réponse est oui, combien de temps a duré cette crise et de quel type d'urgence s'agissait-il (catastrophe naturelle ou climatique, violences entre des communautés, conflit armé, etc.) ?</p>	<p>Oui ou non</p> <p>Non</p> <p>Merci de fournir des explications : Cependant la situation alimentaire a été annoncée comme difficile du fait de la campagne agricole déficitaire en 2017. La situation nutritionnelle pourrait aussi s'aggraver à partir du mois de juin et le pays doit faire face à cette situation</p>
<p>2. Le pays dispose-t-il d'un plan national de mesures et d'interventions d'urgence ? Si c'est le cas, est-ce que ce plan inclut des actions et indicateurs de nutrition (spécifiques à la nutrition et y contribuant) ?</p>	<p>Oui ou non</p> <p>Oui</p> <p>Les indicateurs pris en compte sont : retard de croissance, malnutrition aigue, insuffisance de poids, supplémentation en vitamine A, déparasitage</p> <p>Merci de fournir des explications : La DN est membre de comité national des secours d'urgence et contribue chaque année à l'élaboration des plans d'urgence</p>
<p>3. Est-ce que la plateforme multi-acteurs participe aux discussions et à la planification des mesures et interventions d'urgence ? Si la réponse est oui, est-ce qu'elle collabore avec les partenaires humanitaires et comment conjugue-t-elle les activités de nutrition humanitaires et de développement ?</p>	<p>Oui ou non</p> <p>Oui</p> <p>Merci de fournir des explications : Tous les acteurs de la nutrition sont membres du CNCN où se fait la concertation et la coordination des activités pour une synergie d'action Un grande partie des membres de la plate-forme sont des humanitaires et La DN qui assurait le point focal nutrition est membre du CONASUR</p>
<p>4. Qu'est-ce qui limite, au niveau national, les possibilités de faire le lien entre actions de nutrition humanitaires et de développement ?</p>	<p>Merci de fournir des explications : Les situations d'urgence sont multiples et cela ne favorise pas le décollage définitif des actions de développement. En outre, il n'y a pas de financement sécurisés et durables pour garantir la pérennité des stratégies en cours et le développement de nouvelles stratégies importantes</p>

Annexe 3 : garantir l'égalité des sexes et faire en sorte que les femmes et les filles soient au cœur de l'action du Mouvement SUN

<p>1. Est-ce que la plateforme multi-acteurs collabore avec un ministère gouvernemental en charge de l'égalité de genre/de la condition féminine ? Si la réponse est oui, quelle est la dénomination de ce ministère ?</p> <p>Si cela ne se fait pas dans le cadre de la plateforme multi-acteurs, comment travaillez-vous avec ce ministère ?</p>	<p>Oui ou non</p> <p>Oui</p> <p>Merci de fournir des explications : Le Ministère de la Fonction publique, du Travail et de la protection sociale est membre de la plateforme</p> <p>Le Ministère de la Femme, de la Solidarité nationale et de la Famille en charge de l'action sociale est aussi membre de la plate-forme et assure actuellement la 2eme vice-présidence</p>
--	--

		Le ministère de la femme aide à identifier les bénéficiaires ou exécute certaines activités et rend compte.
2.	Est-ce que la plateforme multi-acteurs collabore avec d'autres organismes non gouvernementaux en charge de l'égalité des sexes et de l'autonomie des femmes (ONU Femmes ou organisations de la société civile) ? Si c'est le cas, quels sont ces organismes ?	Oui ou non non Merci de fournir des explications :
3.	Comment la plateforme multi-acteurs assure-t-elle l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et des filles dans le cadre de leur plan de travail ?	Merci de fournir des explications : Le gouvernement a une politique de discrimination positive en faveur de la femme et de la fille.
4.	Quelles mesures la plateforme multi-acteurs a identifié et mis en œuvre pour garantir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et des filles au niveau des communautés ?	Merci de fournir des explications : Par exemples, les familles bénéficient de cash transfert pour inscrire et encourager le maintien de filles à l'école, dans les projets de développement, un quota est toujours prévu les femmes et les jeunes filles, les adolescents bénéficient de l'éducation sexuelle pour éviter les grossesses précoces, les avortements, les MST etc,
5.	Avez-vous analysé ou répertorié les politiques, lois et réglementations de nutrition existantes d'un point de vue du genre ?	Oui ou non NON
6.	Existe-t-il dans votre pays une stratégie ou une politique d'autonomisation des femmes et/ou d'égalité de genre ?	Oui ou non Oui Merci de fournir des explications : Le gouvernement a une politique de discrimination positive en faveur de la femme et de la fille. Bourses d'études destinées exclusivement aux filles Il existe également une politique nationale genre
7.	Des initiatives de plaidoyer ont-elles été prises pour promouvoir des lois et des politiques sensibles au genre et en faveur des femmes dans le domaine de la nutrition ?	Oui ou non Oui Merci de fournir des explications : La mesure qui autorise la présence des nourrissons dans les lieux de travail pour encourager l'allaitement exclusif jusqu'à 6mois et la poursuite de l'allaitement jusqu'à 2ans L'exigence du quota de 30% pour les femmes dans les instances de décisions y compris les partis politiques et les organisations sociales(même si l'application n'est pas encore bien respectée)

Annexe 4 : plaidoyer et communication pour la nutrition

1.	Travaillez-vous avec les médias pour porter haut et fort les messages clés, sensibiliser le public et réclamer que soient prises des initiatives en faveur de la nutrition ?	Oui ou non OUI Si la réponse est oui, merci de fournir des exemples spécifiques de votre travail de communication avec les médias, d'indiquer quelles parties prenantes ont soutenu ce travail et quels en ont été les
----	--	--

	<p>résultats. Merci de fournir des documents pertinents comme les communications/plans média, les documents de plaidoyer remis aux médias, les communiqués de presse, les articles de journaux, les clips vidéo, etc.</p> <p>Exemples :</p> <p>Oui, il existe un réseau des journalistes et communicateurs pour la sécurité alimentaire et nutritionnelle qui œuvrent aux côtés de la nutrition pour rendre visibles les actions et messages clés.</p> <p>Une collaboration est aussi faite avec les médias en cours et des émissions ou autres œuvres médiatiques sont entreprises par la presse écrite ou audiovisuelle ou en ligne pour parler de nutrition</p>
<p>2. Les parlementaires contribuent-ils activement à l'amélioration de la nutrition en collaboration avec la plateforme multi-acteurs ?</p> <p><i>Par exemple, existe-t-il un réseau ou un groupe de parlementaires actif qui s'investit dans la nutrition et la sécurité alimentaire ? Y a-t-il des parlementaires qui votent en faveur d'une réforme législative ou budgétaire suggérée par la plateforme multi-acteurs ? Des débats sur la nutrition ont-ils lieu dans l'enceinte du Parlement et des actions concrètes sont-elles prises par les parlementaires en faveur d'une amélioration de la nutrition ?</i></p>	<p>Oui ou non OUI</p> <p>Si la réponse est oui, merci de fournir des exemples spécifiques illustrant la manière dont les parlementaires s'impliquent, indiquant quelles parties prenantes soutiennent leur engagement et quels résultats ont été obtenus. Merci de fournir des documents pertinents comme des descriptions de missions ou des plans d'actions de réseaux ou groupes de parlementaires, des rapports de débats parlementaires sur la nutrition, des discours, des communiqués de presse, des articles de presse et des clips vidéo, etc.</p> <p>Exemples :</p> <p>Il existe un réseau des parlementaires pour la sécurité nutritionnelle dénommé REPASEN qui est très actif : mène des actions de plaidoyer en faveur de la nutrition. Ils ont entrepris déjà un plaidoyer pour l'augmentation des financements de la nutrition et pour la détaxation des produits entrant dans le traitement et la prévention de la malnutrition</p>
<p>3. Un ou plusieurs ambassadeurs de la nutrition (comme des dirigeants politiques de haut niveau, des célébrités, des journalistes, des chefs religieux, etc.) ont-ils été nommés pour promouvoir activement la nutrition aux niveaux national et/ou local ?</p>	<p>Oui ou non OUI</p> <p>Si la réponse est oui, merci d'indiquer qui sont ces ambassadeurs, de décrire la manière dont ils se mobilisent, de préciser qui sont les parties prenantes qui les soutiennent dans leur travail et quels résultats ont été obtenus. Merci également de fournir des documents pertinents comme des plans de mobilisation d'ambassadeurs de la nutrition, des discours, des communiqués de presse, des articles de journaux, des clips vidéo et tout autre document, etc.</p> <p>Exemples : Le Laarlé Naba, un chef traditionnel très actif dans la sécurité alimentaire, a été désigné champion national pour la nutrition par le Ministère de la Santé</p>
<p>4. Avez-vous documenté les réussites et les meilleures pratiques des campagnes de plaidoyer visant à lutter contre la malnutrition</p>	<p>Oui</p> <p>Si la réponse est oui, merci de fournir des exemples précis de réussites et de meilleures pratiques que vous avez documentées,</p>

<p>par des initiatives multi-acteurs et multisectorielles et les avez-vous partagés avec vos partenaires nationaux, régionaux et mondiaux ?</p>	<p>d'indiquer quelles parties prenantes ont participé à la collecte d'informations et à la rédaction et de quelle manière vous les avez communiquées. Merci de fournir des documents pertinents comme des études de cas ou des rapports sur des campagnes de plaidoyer réussies et/ou les meilleures pratiques, etc.</p> <p>Exemples : La partie nationale et les ONG ont partagé des expériences au niveau national et international. Par exemple</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'élaboration du cadre commun des résultats (CCR) a été partagée avec les pays membres du SUN - la mise en œuvre du passage à l'échelle de l'ANJE a été partagée avec les pays de la CEDEAO au forum de nutrition de l'OOAS - le plaidoyer pour l'intégration de la nutrition dans les curricula des écoles de santé, agriculture et éducation a été partagé avec certains pays membres du SUN - Les ONG ont également documenté plusieurs bonnes pratiques
<p>5. Envisagez-vous d'organiser à l'avenir un évènement de haut niveau sur la nutrition ?</p>	<p>Oui ou non OUI Si la réponse est oui, merci de fournir des informations sur les objectifs et les résultats escomptés de l'évènement, sur les principales parties prenantes que vous souhaitez inviter, et sur les dates et le lieu de l'évènement.</p> <p>Informations : Lancement de la plateforme nationale d'informations multisectorielles de nutrition (PNIN) en collaboration avec l'Institut national de la statistique et de la démographie (INSD) d'ici la fin de 2018</p> <p>Tenue de la session du Conseil national de concertation en nutrition (CNCN) en fin juin 2018</p> <p>Conférence des partenaires pour le financement du plan stratégique multisectoriel de nutrition (PSMSN) en Octobre ou novembre 2018</p>

Annexe 5 : participants à l'évaluation conjointe de 2018 de la plateforme multi-acteurs nationale

N°	Intitulé (Madame/Monsieur)	Nom	Organisation	Rôle spécifique au sein du Mouvement SUN (le cas échéant)	Adresse électronique	Téléphone	La personne doit-elle être ajoutée à la liste de diffusion du Mouve
----	----------------------------	-----	--------------	---	----------------------	-----------	---

							ment SUN ?
1.	Monsieur	TARNAGDA Bakary	ABNORM		Tarnagdabakary165@yahoo.fr	+226 71012421	Oui
2.	Madame	ADOKO Patricia	Direction de la nutrition		Patricia.sorgho@yahoo.fr	+226 76640787	OUI
3.	Monsieur	OUEDRAOGO Marcelin	HKI		marouedraogo@hki.org	+226 70226204	OUI
4.	Monsieur	DAKOOU Wabè Benjamin	PAH/GIZ		wabe.dakuo@giz.de	+226 73930404	OUI
5.	Monsieur	TRAORE Dramane	Croix- rouge		yaladiotraore@yahoo.fr	+226 70280599	OUI
6.	Monsieur	PIETRA Virginio	MMI			+226 70453821	OUI
7.	Madame	TRAORE/SIRIMA Dioko Aminata	DGA/MEA		sirima_ami@yahoo.fr	+226 70270283	OUI
8.	Monsieur	ZAFIMANJAKA Mamci Gerald	Alive and Thrive			+226 67710294	OUI
9.	Monsieur	FODE Maguiraga	Aive and Thrive		fmaguiraga@fhi360.org	+226 70668062	OUI
10.	Madame	OUEDRAOGO Agnès	Direction générale de la promotion de l'économie rurale (DGPER)		oagnes01@yahoo.fr	+226 70077074	OUI
11.	Monsieur	SAWADOGO Prosper	FAO	UN	Prosper.sawadogo@fao.org	+226 70285012	OUI
12.	Monsieur	ZERBO Edouard	IBFAN		edouardzerbo@yahoo.fr	+226 70294590	OUI
13.	Monsieur	DIASSO Dieudonné	REACH/UN	UN	dieudonnediasso@wfp.org	+226 75647758	OUI
14.	Madame	KAFANDO Awa	DPES		aouedraogok@yahoo.fr	+226 70176578	OUI
15.	Madame	COMPAORE Ella	Secrétariat technique à nutrition et à l'alimentation		rakibf@gmail.com	+226 79509170	OUI
16.	Monsieur	TOE Oumar	PMM-SNC/REGIS-ER		otoe@urcchs.com	+226 70137529	OUI

17.	Madame	SAKANDE/ANO U Mariam	DN		Sakande.m ariam@ya hoo.fr	+226 70077080	OUI
18.	Madame	THIOMBIANO/C OULIBALY Nana	DN		Nanath4@ gmail.com	+226 74565987	OUI
19.	Monsieur	KINDO Souleymane	SOS Sahel		Kindo.soule @yahoo.com	+226 61216161	OUI
20.	Monsieur	LANKOANDE Danhogo	DAMSE	Education	danhogolank oande@yaho o.fr	+22671270920	OUI
21.	Monsieur	SOME Yirbatersob	DN	nutrition	yirba@yah oo.fr	+226 70363925	OUI
22.	Monsieur	TIROGO Souleymane	DN	nutrition	tirogos@yah oo.fr	+226 70451472	OUI
23.	Monsieur	TAPSOBA Emma	DPPO	Economie et Finance	Emmatapsob a36@yaho o.com	+226 70125430	OUI
24.	Monsieur	OUEDRAOGO Ousmane	Unicef	UN	ououedraogo @unicef.org	+226 70101680	OUI
25.	Monsieur	BASSOLE Leonard	DN	nutrition	leonardba ssole@gm ail.com	+226 70232330	OUI
26.	Monsieur	OUEDRAOGO Salfo	DSS/MS		oudsalfo@g mail.com	+226 70105951	OUI
27.	Madame	SOME Edwige	JICA		Someedwige. bf@jica.go.jp	+226 55263316	OUI
28.	Monsieur	KABORE Ferdinand	DSF	Santé	ferdikabor@ yahoo.fr	+226 70282342	OUI
29.	Madame	FOFANA /NINON Olga	PAM	UN	Olga.ninon@ wfp.org	+226 76613705	OU
30.	Madame	BI-ILANI A. Armelle	DN		bi_armelle@ yahoo.fr	+226 70181144	OUI
31.	Madame	OUARIO/DABIRE Bertine	DN	Point focal SUN	bertineouaro d@yahoo.co m	+226 70260197	OUI

32.	Madame	LALSAGA Suzanne	PAM	UN	Suzanne.lalsaga@wfp.org	+226 60089095	OUI
33.	Madame	SEDEGO Fanta	DUE	Donateur	Fanta.sedego@eeas.europa.eu	+226 70045544	OUI
34.	Monsieur	COULIBALY Omar	INNOFASO	Secteur privé	Omar.coilibaly@innofaso.com	+226 73000909	OUI